

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Avis d'octroi d'une autorisation

La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

(nom utilisé au Québec par The Insurance Company of Prince Edward Island)

L'Autorité des marchés financiers a autorisé, en date du 29 juin 2020, La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories d'assurance suivantes :

- assurance des chaudières et des machines
- assurance crédit
- assurance contre le détournement
- assurance de responsabilité
- assurance maritime
- assurance de biens
- assurance automobile
- assurance cautionnement
- assurance contre l'incendie

Le fondé de pouvoir au Québec est M^e Marie-Claude Cantin du bureau d'avocats Lavery dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec), H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 14, rue Great George, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, C1A 4J6

Fait le 2 juillet 2020

AVIS DU MAINTIEN D'UNE AUTORISATION À LA SUITE D'UN CHANGEMENT DE NOM

Conformément à l'article 146 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, l'Autorité a procédé au réexamen de l'autorisation octroyée à Assurances Sampo Nipponkoa du Japon Inc. (nom utilisé au Québec par Sampo Japan Nipponkoa Insurance Inc.) (« Sampo ») à la suite du changement de son nom pour :

Assurances Sampo du Japon inc. (nom utilisé au Québec par Sampo Japan Insurance Inc.)

L'autorisation est maintenue inchangée et la société est désormais autorisée à exercer l'activité d'assureur au Québec sous son nouveau nom.

Le siège de Sampo est situé au :

26-1, NISHI-SHINJUKU
1 CHOME, SHINJUKU-KU
TOKYO 160-8338
JAPON

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de changement de nom qui a été publié le 18 juin 2020.

Fait le 2 juillet 2020